

## **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 FEVRIER 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre février à dix-neuf heures quarante-deux, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 20 février 2024, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Madame Charlotte VIGNEUX, Maire.

**Présents :** Mme Charlotte VIGNEUX, Mme Claire LE GALL, M. Claude CHAUSSADAS, M. Fabrice ORDRONNEAU, M. Noël FAUCHERON, ~~M. Yannick BRETON~~, Mme LISON RETAILLEAU, ~~M. Guillaume KERBRAT~~, ~~M. Alexandre LIEVRE~~, Mme Cécile MAUNY, M. Bernard DANIAUD, ~~Mme Marie-Thérèse LECERF~~, ~~M. Antoine BOUCHU~~.

<u>Nombre de Conseillers :</u>	En exercice	: 13
	Présents	: 8
	Absents	: 5
	Pouvoirs	: 1

**Secrétaire de séance :** Claude CHAUSSADAS

### **2025-02-10: Budget principal - Fixation des tarifs des concessions funéraires, cases columbariums et Jardin du souvenir**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2223-1 et suivants,

**Vu** la nécessité de fixer et d'actualiser les tarifs des concessions funéraires, cases columbariums et Jardin du souvenir,

**Considérant** la volonté de la commune de supprimer les concessions d'une durée de 15 ans afin de simplifier la gestion du cimetière et optimiser l'utilisation de l'espace,

**Madame Le Maire propose aux membres du conseil municipal les modalités de tarification suivantes:**

#### **Article 1 : Suppression des concessions de 15 ans**

À compter du 1<sup>er</sup> mars 2025, la commune ne proposera plus de concessions d'une durée de 15 ans. Cette suppression ne concerne pas les concessions de 15 ans déjà accordées, qui resteront valables jusqu'à leur échéance.

#### **Article 2 : Tarification des concessions funéraires**

- Concession 30 ans :
  - 2 m<sup>2</sup> : 150 €
  - 4 m<sup>2</sup> : 250 €
- Concession 50 ans :
  - 2 m<sup>2</sup> : 240 €
  - 4 m<sup>2</sup> : 340 €
- m<sup>2</sup> supplémentaire : 150 €
- Urne scellée : 100 €

#### **Article 3 : Tarification des cases columbariums**

- 10 ans : 525 €
- 30 ans : 800 €
- 50 ans : 900 €

Envoyé en préfecture le 25/02/2025

Reçu en préfecture le 25/02/2025

Publié le

ID : 085-218501856-20250225-CIM\_COL\_JDS25-DE



#### **Article 4 : Tarification du Jardin du souvenir**

- Dispersion des cendres : 15 €
- Plaque commémorative : 70 €

#### **Article 5 : Application et publication**

Les présents tarifs seront **applicables à compter du 1<sup>er</sup> mars 2025** et feront l'objet d'un affichage en mairie et au cimetière communal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide de voter POUR, à l'unanimité la proposition telle que présentée ci-dessus.

Certifié exécutoire compte tenu du dépôt au titre du contrôle de légalité et de l'affichage dans le tableau extérieur de la mairie.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6, Allée de l'île Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait et délibéré les jour et an que dessus

Pour copie conforme,

En mairie le 25 février 2024

**Le Maire,**

**Charlotte VIGNEUX**

